

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. ItemGayot, Causes célèbres, T. VI](#)

Gayot, Causes célèbres, T. VI

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0643

SourceBoite_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Coyot de
caus célèbres - T. VI.
1739

643

r 358. 361.

Ra^{de ces lrs} Janel Procureur de l'Église de Besle
est venu de l'Église de l'Église
qui ~~avait~~ voulait avoir un Benefice.

Le seigneur de la possession ordonne, sur l'offre
du sieur Janel de 11 Juin 1652, a la charge que
le sieur Delmas se mettra en possession et qu'il se
soumettra payer 4000 livres d'argent.

~~Le sieur Janel~~ Delmas fils aîné de l'ordonnance
au Parlement de Toulouse ; ~~il ordonne~~ au lieu-ci
accepte de se retirer de la cause, mais que c'est
une "fin singulière et importune" ; il ordonne
sur l'offre de Janel de 11 Juin 1652, que les 2
pionniers qu'on a 25 Juin 1652.

2 médecins et 2 chirurgiens, le 11 Juin.
"aucune marque de ces personnes" BrF
MSS

La cause est placée sous l'ordonnance, par les
de l'Église satisfaisant l'Église, celui de Delmas
exécute celui-ci sur l'ordonnance de l'Église

La cause ordonne que Delmas se mette
à genoux de la Paroisse d'André, et qu'il
demande son droit sur le Roi, l'Église, et les autres

à Rospert de ce que finalement, par du leur et
la colonie, il faut aussi de la Hémisphère,
le conclure en 2-200 ans de en les ports,
100 ans en de un pas, et une de un. et que
doivent être les ports de l'Église et de
la loi.

De plus, de ce de 2 fois plus de un
Rospert qui lui dit, la Parole de l'Église
provoque de la loi.

et de la loi par les Albert,
avec la loi de Toulouse, et 13 de la loi
Béreht.

De plus, ne s'est pas fini de l'Église
qui s'unite de la loi. "que la colonie
lui de un de la loi, elle de un de un
Rospert un ridicule de être pas de un
de un. Mais la loi qui de la loi, la loi
qui de un de un de un de un: c'est
une de un de un de un de un de un"